Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213501943-20260424-2026_04_06-DE

MONTREUIL SOUS-PÉROUSE

MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE

(Ille et Vilaine)

République Française

Séance du vendredi 24 avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15
Date de la convocation		
10 avril 2026		
AFFICHAGE/PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
30 avril 2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 24 avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sous-Pérouse s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GUÉGUIN, Maire.

Présents : M. GUÉGUIN Patrick, Mme TEMPLON Patricia, M. MESSE Marcel, Mme VEILLARD Sylvie, Mme LE GOFF Patricia, Mme LION Annick, M LERETRIF Etienne, M. MAUDIEU Maxime, Mme COLASSE Elodie, Mme MARTIN Julie, Mme LECHAT Karine, M. GUIET Mathieu, M. COLLERAIS Thierry, M. DIGUET Xavier.

Absent ayant donné procuration : M. LANCELOT Camille à M. MAUDIEU Maxime.

Secrétaire de séance : M. MAUDIEU Maxime.

2025.04.06– Affectation du résultat – Budget Commune

Vu le Compte Financier Unique budget Commune ;

M. Le Maire rappelle les résultats de clôture 2025 du budget Commune :

COMMUNE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Résultats de clôture 2025	744 588,96 €	957 341,76 €
Résultat reporté 2024	0 €	0 €
Excédent de fonctionnement		**212 752.80 €**
INVESTISSEMENT		
Résultats de clôture 2025	624 935,19 €	790 000,14 €
Résultat reporté 2024	112 046,47 €	
Bénéfice d'investissement		**53 018,48 €**

Il propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de clôture 2025 de la façon suivante :

1068 RI – Excédent de fonctionnement capitalisé 212 752, 80 €

2026.04.06

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213501943-20260424-2026_04_06-DE

MONTREUIL
SOUS-PÉROUSE

MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE

(Ille et Vilaine)

République Française

Séance du vendredi 24 avril 2026

001 DI – Bénéfice d'investissement reporté 53 018,48 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette affectation au budget de la Commune et donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les opérations correspondantes.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 24 avril 2026
Le Maire, GUÉGUIN Patrick